

**SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2018**

---

**DÉCISION N° 2018 / 119 / PPE / 7**

---

## **PROJET DE RÉVISION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE**

### **La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L121-1 et suivants, notamment l'article L.121-14,
- vu la décision n°2017/41/PPE/1 du 6 septembre 2017, décidant de l'organisation d'un débat public sur le projet de révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie,
- vu le compte-rendu de la Commission particulière du débat public et le bilan de sa présidente en date du 30 août 2018,
- vu la décision du ministre de la transition écologique et solidaire en date du 30 novembre 2018 poursuivant la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie, et associant la Commission nationale du débat public à la consultation du public,

après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE :**

#### **Article unique:**

La Commission nationale du débat public prend acte de la décision du ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 30 novembre 2018 à la suite de la publication, le 30 août 2018, du bilan et du compte-rendu du débat public publiés le 30 août 2018.

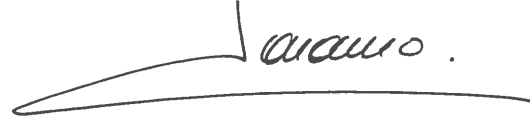
La Commission constate qu'à ce stade, les arbitrages énoncés dans cette décision ne sont explicités ni sur le volet relatif aux besoins, ni sur le volet relatif à l'offre et au « mix énergétique », ni sur le volet relatif aux impacts économiques, sociaux et environnementaux.

L'absence à ce stade de réponse sur de nombreux points soulevés par le public ou le manque de précision sur les modalités et les moyens de mise en œuvre des décisions ne permettent pas d'apprécier les enseignements que les autorités publiques tirent du débat public.

Ce constat est regrettable, dès lors que la finalité d'un débat public est d'éclairer le décideur sur les conditions de faisabilité sociale du projet, plan ou programme. Le débat sur la PPE a clairement identifié la juste répartition des coûts et des bénéfiques comme le préalable à l'acceptabilité des politiques de transition énergétique. D'ailleurs, le public qui s'est exprimé lors de ce débat a notamment considéré : « *que les efforts aujourd'hui sont inéquitablement répartis et qu'ils pèsent davantage sur les catégories populaires* ».

La Commission rappelle que le débat public, exercice démocratique qui témoigne de l'engagement citoyen de ses participants, doit être davantage suivi et mieux pris en compte par les décideurs.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno', with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO